



Rapport de la Commission concernant le préavis municipal n° 30-2014 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 297'000.- pour l'étude d'un bâtiment scolaire dans le quartier d'Es-Chesaux

Composition de la commission	
Giuseppe Mento	Membre
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Jean-Daniel Pelloux	Membre

Dates des réunions
16 janvier 2014
23 janvier 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Sterchi, Municipal, pour sa présentation du projet, ainsi que pour ses réponses détaillées à nos questions, également la COFIN pour l'échange de points de vue.

2. Analyse de la commission

Notre Commission déplore le peu de temps dont elle a disposé pour étudier d'éventuelles autres pistes. On peut se demander si à l'occasion de l'adoption d'un nouveau règlement il ne faudrait pas prévoir un délai plus long que celui prévu actuellement.

Avec l'entrée en vigueur de la LEO, la numérotation des années de l'école obligatoire est adaptée à HarmoS. Désormais, les années enfantines et primaires seront les années 1 à 8 (1P à 8P) et celles du degré secondaire les années 9 à 11 (9S à 11S).

Avec 16 classes au collège de la Combe, il n'y a pas de problèmes pour le degré secondaire. En revanche, comme le montre le tableau du préavis, on se rend tout de suite compte que le nombre d'enfants déjà dans leur cursus scolaire augmente et il sera nécessaire de prévoir **une classe supplémentaire** pour le degré primaire.

Il est à noter que pour l'année scolaire 2013 – 2014 les enfants de **deux classes primaires** sont transportés à Froideville qui disposait de capacités avec la construction de leur dernier collège. Le coût de ces transports sera ainsi économisé.

Il est à relever que la commune de Froideville qui a récemment inauguré le collège du Chêne en 2013, construit un nouveau bâtiment qui sera prêt pour la rentrée scolaire de cette année.

Si l'on ajoute les **deux classes** primaires logées provisoirement dans le collège de la Combe, le besoin en nouvelles salles de classe est de **5 classes**.

L'analyse des enfants qui habitent Cugy et qui ne sont pas encore scolarisés, montre une stagnation des effectifs. Les besoins à court terme seront donc couverts.

Les explications techniques concernant les alternatives non retenues, (notamment la non-utilisation des combles du collège de la Chavanne qui nécessitaient un renforcement de la dalle, une surélévation du toit pour n'y installer finalement que deux classes) nous ont convaincues.

L'argument découlant de l'analyse de la provenance des enfants nous paraît juste, et tout particulièrement eu égard à la problématique de la dépose des enfants aux Collèges de la Chavanne et de la Combe.

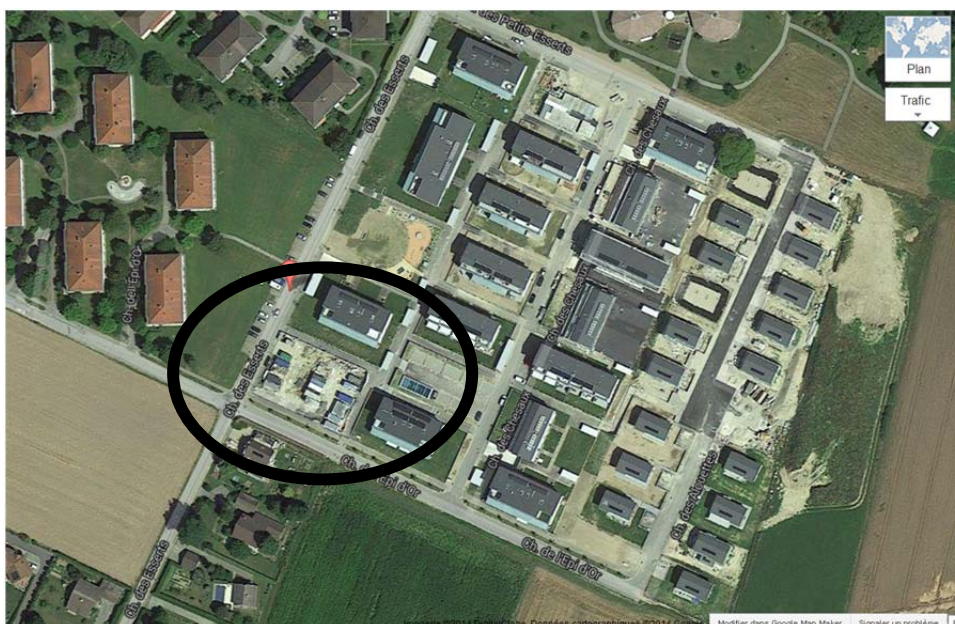


Sachant que suivant la variante qui sera retenue, le nouveau bâtiment pourra également accueillir une salle d'éducation physique si la surface à disposition est de 150 m² en lieu et place de la salle de rythmique, ce qui évitera des déplacements dans un autre collège.

Les enfants en bas âge seront accompagnés par des personnes de l'UAPE pour leurs déplacements vers ce nouveau bâtiment.

3. Position de la commission

Le choix final du quartier d'Es-Chesaux pour les arguments déjà évoqués ci-dessus, le fait que le terrain appartient déjà à la Commune de Cugy, et que le plan de quartier autorise une telle construction permet également de gagner du temps, le planning indiqué au chiffre 3 du préavis municipal est ambitieux.



La commission ne s'est pas penchée sur l'aspect financier du préavis, celui-ci étant du ressort de la COFIN.

4. Conclusions

La Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal no 30-2014

Cugy, le 4 février 2014

Giuseppe Mento

Philippe Muggli
Rapporteur

Jean-Daniel Pelloux